

Léo

Note de délibération : 17.5 / 20

Numéro d'inscription

Né(e) le

Nom

Prénom(s)

Signature

Ecricome

Épreuve :

Culture générale

Sujet ☒ 1 ou ☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

01 / 03

Numéro de table

016

Le récent procès de l'ancien président Nicolas Sarkozy a, chez certains, suscité une grande indignation ; on ne devrait, selon eux, pas juger un ancien président. De cet événement, on peut souligner un enjeu plus large : peut-on juger de tout, ou bien existe-t-il des objets dont on ne peut juger ?

Le verbe juger, au sens strict, tire son origine du latin judicare, id est dire le droit. Dans un sens élargi, dans le langage commun, juger est un synonyme d'évaluer, trancher, estimer, apprécier. Affirmer alors que l'on ne peut pas juger de quelque chose, ou quelqu'un, signifierait qu'il nous est impossible de produire un jugement, de trancher une décision, ou encore d'évaluer. Cette impossibilité soulève donc plusieurs interrogations : pour quelles raisons serait-il impossible de juger, alors qu'aujourd'hui, le jugement semble omniprésent, et porte sur tous les domaines ? Il semble si aisé de nos jours de juger - sur les réseaux sociaux, avec les "likes", sur les applications de notation, avec les avis et les étoiles - que l'impossibilité

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

de juger paraît illusoire.

S'il apparaît donc, à première vue, que l'impossibilité de juger est questionnable, alors qu'en est-il de la possibilité de bien juger ? Est-il vraiment possible de juger de tout de manière objective, avec justice, et justesse ? Alors la réponse semble assez immédiate : non. Nous sommes faillibles dans nos jugements, soit parce que nos sens nous trompent, soit parce que nous produisons des paralogismes, ou bien nous jugeons trop vite, nous préjugeons.

Dans quelles circonstances ne peut-on pas juger de certains objets ? Quels sont ces objets ? La temporalité a-t-elle une influence sur notre faculté de juger ? Lorsque l'on ne peut pas juger, quels en sont les avantages et les inconvénients ? Que faire alors lorsque nous ne pouvons pas juger ? Y a-t-il un moyen de contourner l'impossibilité de (bien) juger ?

Nous nous demanderons d'abord quels objets échappent à notre jugement, puis nous nous demanderons quels avantages et inconvénients ~~l'impossibilité de juger~~ comporte l'impossibilité de juger, et enfin nous questionnerons l'existence de moyens de contourner cette impossibilité.

Quels sont les objets qui échappent à notre jugement ?

Il semble d'abord que l'absurde soit impossible pour nous à juger. Comment juger quelque chose qui n'a pas de sens ? Telle est la question sous-jacente posée par Albert Camus dans son roman L'Étranger. Le premier niveau de l'impossibilité de juger est Meursault, et ses actes. Le juge, face à l'indifférence de ce dernier, se trouve en difficulté pour juger, trouve une raison absurde pour le condamner : il n'a pas montré de signe de tristesse lors de l'enterrement de sa mère. Il condamne ainsi Meursault à mort. Par ailleurs, le lecteur, lui aussi, est dans l'impossibilité de juger ce personnage ; totalement étranger à la société, sans avis personnelle sur quelque chose qui soit, décalé, le lecteur ne peut pas émettre sur lui de jugement fixe, étant partagé entre l'incompréhension du personnage et compassion envers lui.

De même que l'absurde ne peut être jugé, l'art lui aussi échappe, et même doit échapper au jugement. Dans la préface du Portrait de Dorian Gray, Oscar Wilde affirme que l'art doit se défaire de tout jugement moral. "Il n'y a pas de livre moral ou immoral. Les livres sont bien ou mal écrits. Voilà tout." Wilde soulève le fait que la dimension artistique, le style, la beauté de la langue, peuvent être soumis au jugement esthétique, toutefois

le propos ou l'idée qui se dégage de l'œuvre n'ont pas pour but de se conformer à une bienséance ou une bienpensance, donc il n'y aurait lieu de les soumettre à un jugement moral. On peut toutefois remettre ce propos en question en ce qui concerne des messages de haine, comme le pamphlet Bagatelle pour un massacre de L.F. Céline, incitant à l'antisémitisme. Hormis ces exceptions, l'art serait impossible à juger sous la norme d'une morale, dans la mesure où l'art n'a aucune vocation morale.

Toutefois, en dehors des objets qui nous sont impossibles à juger, le temps joue un rôle, lui aussi, dans l'impossibilité de bien juger. Claude Lévi-Strauss, dans Race et histoire (1952), montre que le préjugé racial tire son origine naturaliste dans des thèses du XIX^e siècle, comme celle de Joseph-Arthur de Gobineau (Essai sur l'inégalité des races humaines, 1855), ne s'appuyant sur rien d'autre que des idées toutes faites. Dès lors, en jugeant trop rapidement, sans prendre le temps de faire des recherches - scientifiques et biologiques dans le cas du préjugé racial - on est confronté à l'impossibilité de bien juger. Bien évidemment, en prenant ce temps de recherche, les biologistes contemporains ont montré que le concept de "race" humaine était scientifiquement sans fondement. Ainsi, le temps, s'il n'est pas suffisant, est un facteur qui ne rend pas possible un jugement exact.

Ainsi, nous avons vu que l'impossibilité de

Numéro d'inscription

Né(e) le

Signature

Nom

Prénom (s)

Ecricome

Épreuve :

Culture générale

Sujet



1

ou



2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

02

/ 03

Numéro de table

016

juger peut concerner plusieurs domaines : l'absurde, l'art qui ne peut pas être soumis au jugement moral. Et, en plus des objets que l'on ne peut juger, les conditions temporelles sont aussi un frein pour aboutir à un jugement juste, exact. Ainsi, s'il est parfois impossible de juger, quels en sont les avantages et les inconvénients ?

L'absence de jugement, s'il est impossible, nous libère du regard des autres. Aristote, dans son Éthique à Nicomaque, soutient que l'on ne peut juger ni un individu, ni ses actes, car ceux-ci dépendent des circonstances. On ne pourrait alors pas blâmer un individu d'avoir pris une certaine décision, car les circonstances, notamment temporelles - comme l'urgence -, ont peut-être rendu toute autre décision impossible à ce moment. Dès lors, si l'on est libéré du jugement des autres, nous sommes plus libres. "L'enfer, c'est les autres" écrivait Jean-Paul Sartre dans sa pièce Huis-clos. Cette réplique souligne le fait que le regard et le jugement d'autrui nous enferment et restreignent notre liberté d'action.

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

Ainsi, si ce regard et ce jugement disparaissent, du ~~nous se~~ fait de l'impossibilité de juger autrui, nous devenons plus libres.

Toutefois, si on ne peut, dans le domaine judiciaire, juger autrui, alors on s'expose au règne de la vengeance. En effet, si les institutions judiciaires ne peuvent plus juger, alors c'est la justice privée qui pourrait se substituer à la loi. Or, "le droit, lorsqu'il se présente sous la forme de la vengeance, constitue à son tour une nouvelle offense" écrit Hegel dans Propédeutique philosophique. On comprend ici que la vengeance, issue de la justice privée, donne lieu à un cycle infini de représailles : la vendetta, puisque chaque représaille est vécue par la "partie lésée" comme une injustice, qu'il doit à son tour ~~réparer~~ compenser. Ainsi, en supposant que le système judiciaire ne peut pas juger, alors on s'expose au risque que la vengeance et la justice privée s'y substituent.

Au-delà du règne de la vengeance, l'absence de jugement peut être considérée comme une injustice. En effet, dans le domaine judiciaire, le jugement, aboutissement du procès, est juste car il répare l'injustice subie et condamne, à l'issue d'une délibération collégiale, l'auteur de l'injustice à une peine adaptée au degré de gravité

de l'injustice commise. Or, il existe des cas où les auteurs d'injustice attendent, en détention, de longues années avant de voir s'ouvrir leur procès, et de connaître leur peine. En France, les auteurs de crimes de sang attendent en moyenne huit années en détention avant leur procès, de même que les auteurs de viol attendent en moyenne cinq ans. C'est ainsi manquer de justice que d'enfermer, de priver des individus de liberté, si longtemps sans qu'un vrai jugement ne soit rendu. Ainsi, l'absence de jugement, quand le jugement est impossible - ici pour des raisons de surcharge des tribunaux - est injuste.

Nous avons donc montré que, certes, l'absence de jugement, si celui-ci est impossible, peut apparaître comme un avantage car elle libère les individus du regard et du jugement des autres. Toutefois, elle nous expose au règne de la justice privée, ou à l'injustice, lorsque l'on prive des individus de liberté sans jugement. Face à ces derniers inconvénients, nous pouvons nous demander s'il n'existerait pas des moyens de contourner l'impossibilité de juger.

En acceptant qu'il nous est impossible d'émettre de bons jugements, peut-être faudrait-il essayer de ne pas juger. L'époché, la suspension du jugement, est une méthode vantée par les sceptiques pour ne pas tomber dans le dogmatisme, c'est-à-dire la production de jugements catégoriques qui se veulent vrais en tous temps.

et en tous lieux. Sextus Empiricus, dans ses Esquisses pyrrhoniennes, recommande la suspension du jugement par le contrôle du langage; il faudrait éviter l'usage assertorique du langage, ne pas affirmer quelque chose qui pourrait n'être vrai qu'au moment où nous l'affirmons. Ainsi, face à l'impossibilité de juger avec exactitude et justice le monde qui nous entoure, il semblerait que l'époché soit un moyen de ne pas même tenter de bien juger. Toutefois, le jugement semble parfois nécessaire, comment, dès lors, peut-on juger?

Si nous sommes limités par l'incertitude de bien juger en tant qu'hommes, l'aide de Dieu pour bien juger peut éclipser l'impossibilité de juger. En effet, dans la religion, Dieu est considéré comme un être omnipotent et omniscient, il serait donc capable de juger, et même de bien juger. Face à l'impossibilité de juger, l'homme pourrait faire appel à Dieu pour juger.

Dans l'Ancien Testament, le roi Salomon est confronté à un dilemme : deux femmes se présentent devant lui et prétendant toutes deux être la mère de l'enfant qu'elles ont amené. Face à cette situation inextricable, le roi Salomon fait appel à Dieu, puis dit aux deux femmes que l'enfant sera coupé en deux, dans l'espoir que la vraie mère, voulant voir son enfant survivre, renonce à celui-ci. C'est, par chance, ce qui arriva, montrant ainsi que, face à une situation où il ne nous est pas possible de bien juger, Dieu pourrait être une aide pour contourner cette impasse.

Mais, lorsque nous juger nous-mêmes nous semble

Numéro d'inscription

Né(e) le

Nom

Prénom(s)

Signature

ecricome

Épreuve :

Culture générale

Sujet

☒ 1

ou

☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

03 /

03

Numéro de table

016

impossible à réaliser de manière objective, nul besoin de Dieu car nous pouvons, en réalité, trouver les ressources en nous-mêmes. Se juger soi-même avec objectivité semble en effet impossible, dans la mesure où la conscience se juge elle-même, avec ses propres normes. Toutefois, Adam Smith (Théorie des sentiments moraux) affirme que la sympathie est une faculté, acquise par les interactions sociales, qui permettrait de bien se juger. En effet, la sympathie permettrait d'intégrer les points de vue d'autrui, et donc de pouvoir se juger à travers eux. Le "spectateur impartial", ou "homme en dedans", aurait la possibilité de "voir à travers toutes sortes d'yeux" (Sartre) en oubliant les "conditions particulières" (Hume) qui pourraient rendre subjectif le jugement porté sur nous-mêmes. Ainsi, face à l'impossibilité individuelle de se juger avec objectivité, Smith affirme que l'intériorisation du point de vue des autres, par le "spectateur impartial" en notre sein, pourrait nous permettre de dépasser cette impossibilité.

Ainsi, nous avons montré que l'absurde et

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

l'art ne pourraient, respectivement, pas être soumis au jugement ~~ou~~ et au jugement moral, et qu'en temps de réflexion, de recherche, trop court pouvait rendre impossible un ~~bon~~ jugement exact. Nous avons ensuite montré les avantages, comme le gain de liberté, et les inconvénients, comme le règne de la vengeance, de l'absence de jugement due à l'impossibilité de juger. Et, enfin, nous avons montré les potentielles solutions de contournement de l'impossibilité de juger, parmi lesquelles on trouve la suspension du jugement pour ne pas produire de jugement fallacieux, ou le recours à l'aide de Dieu, si un jugement est nécessaire.

Il existe donc bien des objets desquels on ne peut juger, mais, face aux inconvénients de l'absence de jugement induite, il est nécessaire de trouver des solutions de contournement pour juger. On peut même bien juger, si l'on laisse se développer en nous la sympathie et le "spectateur impartial", qui donnent à nos jugements l'objectivité qu'ils requièrent.